BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1869

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

800 153 348 RCS Nanterre.
SPFPL CIMMS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1500.00 EUR.
Adresse : 3, Avenue Desfeux, 92100 Boulogne-Billancourt.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE MARCEL SEMBAT "C.I.M.M.S." Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Au capital de : 7 624,00 EUR Siège social 3 Avenue DESFEUX 92100 Boulogne-Billancourt N ° RCS 449 086 883 RCS Nanterre, est société absorbante SPFPL CIMMS Société à responsabilité limitée Au capital de : 1 500,00 EUR Siège social 3 Avenue DESFEUX 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 800 153 348 RCS Nanterre, est société absorbée Actif : 694 600,56 EUR Passif : 69 022,69 EUR Actif net apporté : 625 577,87 EUR Le rapport d'échange des parts sociales est fixé à 1 part sociale de la SPFPL CIMMS pour 1,93 part sociale de la société CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE MARCEL SEMBAT – C.I.M.M.S. En rémunération de cet apport net, compte tenu de la parité d'échange retenue à savoir 1 part de la société absorbée pour 1,93 part de la société absorbante, il sera créé 289 parts sociales nouvelles au sein de la société CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE MARCEL SEMBAT-C.I.M.M.S. par conversion des 150 parts de la SPFPL CIMMS. L'augmentation de capital consécutive à l'absorption de la SPFPL CIMMS, s'élévera à 11.016,68 €. La prime de fusion sera de 614.561,19 €. La société CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE MARCEL SEMBAT-C.I.M.M.S, recevra dans l'apport-fusion 194 de ses propres parts, qu'elle ne peut conserver, il y aura lieu de les annuler et de réduire le capital social d'un montant de 7.395,28 €. Solde de la prime de fusion : 22.496,47 €. La société absorbée se trouvera dissoute de plein droit, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui constatera la réalisation de la fusion absorption par la société absorbante. Cette dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation Date du projet : 08/11/2021 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 09/11/2021, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société SPFPL CIMMS et au nom de la société CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE MARCEL SEMBAT "C.I.M.M.S.".